
Adresse du district de Dun-sur-Loir, qui annonce la vente de biens nationaux et de biens d'émigrés, lors de la séance du 18 prairial an II (6 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du district de Dun-sur-Loir, qui annonce la vente de biens nationaux et de biens d'émigrés, lors de la séance du 18 prairial an II (6 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 366;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14176_t1_0366_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

écrit sur les fêtes nationales (1), intitulé : Fêtes nationales et religieuses; Hommage à l'Etre Suprême; Chants civiques et instructions, etc. (2).

Mention honorable, et renvoi au comité d'instruction publique.

8

Le trésorier du district de Beziers, département de l'Hérault, informe la Convention nationale qu'il vient d'adresser par la messagerie au directoire de la monnaie à Paris, 3 caisses contenant 963 marcs 5 onces 1 gros d'argent, 147 marcs 3 onces un gros de vermeil.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des revenus nationaux (3).

9

Les administrateurs du district de Mortagne (4), envoient l'état du produit de la vente des immeubles d'émigrés faite dans ce district pendant la seconde décade de floréal : l'estimation de ces immeubles étoit de 35.430 liv., et le montant des adjudications s'est élevé à 76.505 liv. (5).

10

Pareil envoi de la part des administrateurs du district de Dun-sur-Loir (6). Estimation des biens nationaux, 147,129 liv.; prix des ventes, 541,755 liv. Biens d'émigrés, estimation 381,614 liv.; vente, 690,755 liv. Métairie de Sonnay, estimation, 35,490 l., vente, 120,000 liv. Ces deux états ont été renvoyés au comité d'aliénation et domaines. La mention honorable et l'insertion au bulletin ont été décrétées (7).

11

L'agent national du district de Nogaro, département du Gers, instruit la Convention qu'au 1^{er} prairial il avoit été vendu pour 939,085 liv. de biens d'émigrés, dont l'estimation n'étoit portée qu'à 385,731 liv. (8).

(1) P.V., XXXIX, 64. Bⁱⁿ, 25 prair. (1^{er} suppl^é); J. Fr., n° 621.

(2) J. Mont., n° 42.

(3) P.V. XXXIX, 64. Bⁱⁿ, 25 prair. (1^{er} suppl^é); J. Fr., n° 621; J. Sablier, n° 1364.

(4) Orne.

(5) P.V., XXXIX, 64. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^é) et 24 prair.; J. Sablier, n° 1364; J. Fr., n° 621; Ann. R. F., n° 189.

(6) Châteaudun, Eure et Loir.

(7) P.V., XXXIX, 65.

(8) P.V., XXXIX, 65. Bⁱⁿ, 24 prair.

12

Pareil envoi de la part du district de Marseille; les administrateurs font remarquer que le premier objet, qui avoit été estimé 98,398 liv., a été adjugé à 195,700 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'aliénation et domaines, de cette pièce et de la précédente (1).

13

Le citoyen Beraud, commissaire des guerres, employé à l'armée de l'Ouest, transmet à la Convention nationale le trait suivant :

Dans la nuit du 29 au 30 floréal, le citoyen Crossard, chasseur du 7^e régiment en garnison à Luçon, ayant été envoyé dans le bocage, rencontre un enfant de l'âge de 3 mois auprès de sa mère, que des brigands avoient assassinée; Crossard se saisit de cet enfant, le transporte à Luçon, où il paie 5 liv. par mois sur ses appointemens pour la nourriture de cet être infortuné (2).

Ce récit a excité les plus vifs applaudissemens et la Convention, après avoir ordonné la mention honorable, a chargé son comité d'instruction publique de le consigner dans les annales du civisme et de la vertu (3).

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique.

14

Le commissaire des relations extérieures adresse à la Convention nationale une somme de 1,200 liv., offerte en don patriotique par le citoyen Helsinger, chargé des affaires de la République dans le Valais.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[s.l.; 16 prair. II] (5).

« Citoyen président,

Je m'acquitte avec plaisir de la commission du citoyen Helflinger (sic), chargé des affaires de la République en Valais, en offrant sur l'autel de la patrie une somme de 1200 liv., en 3 assignats de 400 liv., comme une très faible preuve de son patriotisme et de son respect pour les représentans du peuple. S. et F. »

BUCHOT.

(1) P.V., XXXIX, 65. Bⁱⁿ, 24 prair.; Ann. R. F., n° 189; J. Sablier, n° 1364; J. Fr., n° 621.

(2) P.V., XXXIX, 65. Bⁱⁿ, 19 prair.; Mon., XX, 664; J. Lois, n° 617; J. Fr., n° 621; Mess. soir, n° 658; Débats, n° 625, p. 295; J. Mont., n° 42; J. Sablier, n° 1364; Ann. R. F., n° 189; Audit. nat., n° 622.

(3) Rép., n° 170; Audit. nat., n° 622; Ann. patr., n° XXII.

(4) P.V., XXXIX, 66. Bⁱⁿ, 25 prair. (2^e suppl^é); Mess. soir, n° 658.

(5) C 305, pl. 1138, p. 13.